



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

RESERVATION DE BOIS DE CHAUFFAGE

Cession de bois de chauffage provenant de la forêt communale de SARRALBE.

Canton Saint-Hubert et Feywald

Bois mis en stères en bordure des routes parcellaires.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire uniquement en Mairie de SARRALBE auprès du service financier.

Le prix de vente du stère est fixé à 80,00 € T.T.C, 10 stères MAXIMUM par foyer.

Le délai d'inscription est fixé jusqu'au 31 décembre 2025.

Pour de plus amples renseignements s'adresser directement à :

M. Axel SEEBERT - Agent O.N.F.

☎ 06.16.30.73.30

SARRALBE, le 24 Novembre 2025

Le Maire,

Pierre-Jean DIDOT